

Secteur

médico-social

D.E.A.E.S

Accompagnant Educatif et Social

2022 – 2024

**Point information sur
demande de RDV
individuel**



Indicateurs 2020-2021

Taux de réussite : 93 %

Taux de satisfaction : 63 %

Certification

Décret no 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Conditions

■ Prérequis pour intégrer la formation :

Admission en formation selon le règlement d'admission. : sélection sur dossier + épreuve orale d'admission.

Formation tous publics sans discrimination, accessible dès 17 ans. Absence de prérequis pour le niveau scolaire.

Participer à une réunion d'information.

Documents à transmettre : Attestation de prise en charge complétée et signée par l'employeur pour les salariés hors apprentissage, ou attestation d'emploi en contrat d'apprentissage complétée et signée, ou l'attestation de prise en charge pour les CIF/CDI ou CIF/CDD ou tout autre dispositif de prise en charge de la formation.

Plan de recrutement consultable sur le site internet.

■ Délai d'accès : cf. plan de recrutement disponible sur notre site internet : www.lyceeduguiers.cneap.fr

■ Conditions de réussite :

L'assiduité en cours et l'investissement en entreprise sont les clés de la réussite pour ce diplôme.

Débouchés

■ Métiers :

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrices de son projet de vie.

Page 1/5

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

■ **Poursuites d'études :**

Accessibilité aux formations : moniteur éducateur, éducateur spécialisé, aide-soignant, certification spécialité AES et après un an d'expérience sur le champ du secteur médico-social : accessibilité à la VAE.

Il est possible de valider un ou plusieurs domaines de compétences et plus tard, finaliser le diplôme. A ce jour, validité à vie.

Objectifs pédagogiques

■ A la fin de la formation, les apprenants seront capables de se positionner comme professionnel dans le champ de l'action social, d'accompagner les personnes vulnérables en situation de handicap dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie tant sur le plan physique, psychique que social, dans le quotidien et la proximité, de coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés et de participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

Moyens techniques et pédagogiques

■ Ateliers pédagogiques personnalisés, groupe d'analyse de la pratique, power point, exposés, photo-images, échanges entre stagiaires, exercices, témoignages, témoignage de professionnels présentant leurs métiers, plateau technique, ...

Suivi en stage/employeur assuré par l'équipe pédagogique

Individualisation des parcours avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion.

Livret d'apprentissage afin de développer la relation tripartite (entreprise/centre de formation/apprenant)

■ **Une équipe pédagogique expérimentée** : Nos formateurs sont tous des professionnels confirmés du milieu socio-éducatif et/ou paramédical.

Organisation de la formation

■ Durée et rythme de l'alternance

Formation continue ou en apprentissage : cycle de 18 mois du 05 septembre 2022 au 05 Mars 2024

-Durée du parcours complet en apprentissage : 594 heures en UFA + 65 semaines en apprentissage dans une structure d'accueil + 140 heures de stages.

-Voie par formation continue soit :

Salariés de structures médico-sociales ou salariés en contrat de professionnalisation.

Stagiaires en CIF/CDI ou CIF/CDD ou dispositif de financements.

Dispenses et allègements possibles en fonction des diplômes antérieurs : demandez-nous !

Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.

■ Evaluation finale

Examens écrits pour les DF1 et DF5 - soutenance orale pour les DF2, DF3, DF4 et contrôle continu ponctuel

Programme de formation

A la fin de la formation l'apprenant sera capable de :

■ Modules de formation :

- **DF1** : Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (épreuves écrites 2h00 coef. 2 + orale Coef. 1)
- **DF2** : Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (épreuve orale - étude de cas à partir d'un sujet tiré au sort : préparation 30' + soutenance 30' - Coef. 1)
- **DF3** : Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne (épreuve orale 30' – Coef 1)
- **DF4** : Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (épreuve orale 30' – Coef 1)
- **DF5** : Travailler en équipe pluri professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (épreuve écrite 1h30 Coef. 1)

■ **Sensibilisation en Langue des Signes Française** : 1er module de 27h00

■ **Attestation de Formations aux Gestes et Soins d'Urgence (niv. 2)** : obtention obligatoire pour la présentation au Diplôme d'Etat

Financement

■ **Coût de la formation :**

Voie Formation Continue **sans limite d'âge**.

Voie Apprentissage : **limite d'âge 29 ans**.

Financement contrat de professionnalisation/ contrat aidé : 8400 €/18mois (cofinancé par l'OPCO ou CPF...)

Vous êtes salarié ou demandeur d'emploi :

- Prise en charge de la formation dans le cadre du plan de formation de votre employeur
- Prise en charge de la formation suite à l'examen d'un dossier CPF/CDI ou CPF/CDD : consultez vos droits.
- Prise en charge de l'employeur par son OPCO (exclusivement sous statut privé ou associatif), signataire avec vous d'un contrat de professionnalisation.

Financement contrat d'apprentissage : prise en charge totale de la formation par l'OPCO employeur et les entreprises du secteur privé par le biais de la collecte de la taxe d'apprentissage, les employeurs publics devront payer 100% de la formation (sur demande de devis).

Coût de prise en charge NPEC moyen dans le privé : 8175 € / an.

■ **Rémunération d'un apprenti :**

Rémunération 1 ^{ère} année d'exécution du contrat		
Moins de 18 ans 27% du SMIC 432,85 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 689,35 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 849,66 €
Rémunération 2 ^{ème} année d'exécution du contrat*		
Moins de 18 ans 39% du SMIC 625,22 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 817,60 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 977,92 €
Rémunération 3 ^{ème} année d'exécution du contrat		
Moins de 18 ans 55% du SMIC 881,73 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1074,11 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1250,45 €
26 ans et plus : 100% du SMIC ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé		

*il faut tenir compte du cycle de formation pour déterminer l'année d'exécution du contrat. Exemple : la « 2^{ème} année d'exécution du contrat » concerne un apprenti qui effectue une formation sur 3 ans même si son contrat d'apprentissage ne débute qu'en 2^{ème} année de formation.

% du SMIC : le montant varie selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.

La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1^{er} jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18, 21 et 26 ans.

Sur un SMIC brut au 01/01/2022 :

1603,15 € / mois sur 35 heures soit 10,57 € / heure

ou **Salaire minimum conventionnel** correspondant à l'emploi occupé, si la rémunération est plus favorable.

Informations pratiques

■ **Lieu de formation :**

Lycée privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

Service Formation Continue : Tel. 04 76 37 21 20 – Poste n° 4 / Email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

Site internet (renseignements et préinscriptions) : www.lyceeduguiers-cneap.fr

■ **Responsable CFC/UFA** : Mme ROUX Mylène – Tel.direct 04.76.06.89.14 / email : mylene.roux@cneap.fr

■ **Référente Formation** : Mme POURCEL Anne-Laure – email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

■ **Référente handicap** : Mme POURCEL Anne-Laure 

Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage de par son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations :
accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

■ **Effectifs** : 12 apprenants minimum - 20 maximum

■ **Horaires** : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

■ **Possibilité de restauration sur place** (self ou salle hors sac) et d'**internat** : nous contacter pour plus de précisions.

■ **Matériel nécessaire pour la formation** : Clé USB, matériel prise des cours, ordinateur accepté